Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_28-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_28**

OBJET • Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre CCA et l'Office de Tourisme Communautaire de Concarneau à Pont-Aven

Nombre d'élus communautaires • 48

Présents • 38

Pouvoirs • 09

Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_28-DE

Michel LOUSSOUARN expose qu'au titre de sa compétence obligatoire en matière de tourisme, CCA définit les objectifs qu'elle assigne à l'Office de tourisme de Concarneau à Pont-Aven ainsi que les moyens qu'elle lui consent par le biais d'une convention pluriannuelle. La précédente convention étant arrivée à son terme en 2025, il s'agit de la renouveler pour la période 2026–2028.

Cette convention constitue un outil contractuel garantissant la cohérence entre la politique touristique de l'EPCI et l'action opérationnelle de l'Office de tourisme sur le territoire. Elle définit clairement les missions confiées à l'Office, renforce le dossier pour le classement ou le renouvellement en catégorie 1 et permet à CCA d'assurer un suivi et un contrôle régulier de l'action de l'Office de tourisme. Elle souligne également l'importance du travail partenarial étroit entre l'Office et l'EPCI, garantissant la cohérence et l'efficacité des actions sur l'ensemble du territoire.

Celle-ci est nécessaire à l'obtention du classement en catégorie de l'Office de Tourisme, lequel constitue un critère indispensable au classement en station de tourisme. Ce classement permet notamment aux communes classées de bénéficier de dispositifs adaptés à l'augmentation saisonnière de leur population et également de prévoir une rémunération plus élevée des directeurs généraux des services, ainsi que des indemnités majorées pour les élus.

Considérant l'avis favorable de la commission économie - tourisme du 14 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ci-annexée avec l'Office de Tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven ainsi que tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT CCA